



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

# **RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CORBES, DE LA ROUTE DE LA TUILIÈRE ET DE LA PLACE DU TILLEUL À SAVAGNIER**

**Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande  
d'un crédit d'engagement de CHF 706'000**

Version : 1.0 - TH 285337

Date : 07.06.2017

# Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
18.01.2017	0.1	Création du document	CHAL
21.03.2017	0.2	Modification du document	SJO
11.05.2017	0.3	Modification du document	NTE
20.05.2017	0.4	Modification du document	SJO
29.05.2017	0.5	Modification du document	SJO
02.06.2017	0.6	Modification du document	SJO
07.06.2017	1.0	Adoption du document	CC

## Liste des figures

Figure 1	périmètre concerné - 990 m. ....	4
Figure 2	vue aérienne de la place du Tilleul (source SITN) / illustration des trajets dangereux.....	7
Figure 3	tableau récapitulatif du calendrier par phases .....	9
Figure 4	extrait du plan directeur régional, projet de territoire 2030-2040 avec RER (avril 2016, Urbaplan).....	17

## Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<b>CSV</b>	Centre scolaire de Val-de-Ruz	<b>RUN</b>	Réseau Urbain Neuchâtelois
<b>LHand</b>	Loi sur l'égalité pour les handicapés, du 13 décembre 2002	<b>SPCH</b>	Service cantonal des ponts et chaussées
<b>MO</b>	Maître d'ouvrage		

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
2.	Nature des travaux à réaliser par la Commune .....	5
2.1.	Travaux envisagés dans les rues de La Tuilière et des Corbes .....	5
2.2.	La Place du Tilleul .....	6
2.2.1	Etat des lieux .....	6
2.2.2	Développement du projet .....	8
2.2.3	Propositions d'aménagement .....	10
2.2.4	Permis de construire .....	11
3.	Organisation et planning.....	11
3.1.	Généralités .....	11
3.2.	Rues de La Tuilière et des Corbes.....	12
3.3.	Place du Tilleul.....	12
4.	Coûts des travaux.....	13
4.1.	Rues de La Tuilière et des Corbes.....	13
4.2.	Place du Tilleul.....	13
4.3.	Coûts totaux des travaux.....	14
5.	Conséquences financières .....	14
5.1.	Compte des investissements.....	14
5.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune .....	15
6.	Impact sur le personnel communal .....	15
7.	Vote à la majorité simple du Conseil général .....	16
8.	Conclusion.....	16
9.	Projet d'arrêté.....	18
10.	Annexes.....	20
10.1.	Situation existante et contraintes .....	20
10.2.	Plan de l'ingénieur-civil .....	21
10.3.	Propositions d'aménagement - vue générale .....	22

# Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction

En 2012, l'ancienne Commune de Savagnier a réalisé la création de trottoirs à la Rue des Ochettes et à la Rue de la Tuilière. En automne 2016, le SPCH a procédé à la remise en état de la Rue des Forgerons. La Commune a donc profité de ces travaux pour aménager un trottoir au nord de ladite rue, à la suite de la demande de crédit d'engagement soumise à votre autorité le 15 février 2016 pour un montant de CHF 170'000.

Pour 2017, le SPCH a planifié la réfection de la Rue des Corbes et de la Route de La Tuilière depuis l'entrée du village – uniquement le changement du tapis de roulement.



Figure 1 périmètre concerné - 990 m.

Les travaux qui seront engagés dans le courant du mois d'août 2017 par le SPCH constituent une opportunité pour la Commune de réaliser, en synergie, ses propres travaux dont la nature est exposée sous le point 2 du présent rapport.

Il s'agit également de profiter de cette occasion pour améliorer la sécurité des piétons dans le village de Savagnier. En effet, rappelons qu'en juin et octobre 2012, des courriers ont été adressés aux

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

Autorités communales de Savagnier en les priant de continuer la mise en place des mesures nécessaires à la sécurisation des piétons dans le village (la toute première demande de crédit du Conseil général de Savagnier à ce sujet date d'octobre 2007). L'Exécutif de Savagnier avait alors répondu aux 306 pétitionnaires que le dossier serait transmis aux Autorités de Val-de-Ruz dès l'entrée en force de la fusion des communes.

En décembre 2014, le représentant des pétitionnaires contacte la Commune de Val-de-Ruz concernant le thème de la sécurité. Il rappelle qu'« *au moment où l'on constate l'envergure des travaux effectués à Fontaines, Dombresson ou encore à Cernier, à l'heure où le crédit de plus de 3 millions de francs destiné à une route d'évitement pour accéder à la zone industrielle de Fontaines a été refusé par le peuple, nous pensons que l'interpellation des citoyens de Savagnier doit être considérée dans les plus brefs délais* ».

Plusieurs habitants de la Rue du Recey se sont également plaints de la vitesse excessive des véhicules à l'entrée est de ladite rue compte tenu de la configuration des lieux. En effet, beaucoup d'enfants habitent dans les immeubles sis au Recey et empruntent cette rue, qui n'est pas équipée d'un trottoir, pour se rendre à l'école.

## 2. Nature des travaux à réaliser par la Commune

---

La présente demande de crédit concerne, comme cité en titre, trois secteurs se succédant les uns aux autres et formant cette longue rue rectiligne qui va du Petit au Grand Savagnier : au nord, la Rue de la Tuilière, au centre la Place du Tilleul, puis au sud la Rue des Corbes.

Les travaux envisagés le long des rues de La Tuilière et des Corbes forment un ensemble tandis que les travaux en lien avec la Place du Tilleul constituent une opération parallèle.

### 2.1. Travaux envisagés dans les rues de La Tuilière et des Corbes

---

Il s'agit ici de la réfection ponctuelle du trottoir existant (sécurisation du tracé pour les piétons), du changement des capes de vannes pour le réseau d'eau potable et du remplacement des couvercles de chambres de visite pour le réseau d'assainissement des eaux usées et claires.

Il sera également procédé à la mise à niveau des quais pour les arrêts bus – mise en conformité selon la LHand<sup>1</sup>.

Les travaux souterrains des différents services seront effectués en parallèle. Deux projets font partie du crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et CHF 521'000 pour l'assainissement, acceptés par le Conseil général dans sa séance du 20 février 2017, à savoir :

---

<sup>1</sup> Selon l'alinéa 1 de l'article 22 LHand : « *Les constructions, les installations et les véhicules des transports publics qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la présente loi* ». La loi a été adoptée en date du 13 décembre 2002 et les quais de bus doivent donc être adaptés d'ici fin 2022.

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

- pour l'eau potable, le remplacement de cinq bornes hydrantes à Savagnier et pose d'une nouvelle borne hydrante, ce qui améliorera la défense incendie ; une subvention pour le changement des bornes hydrantes sera versée en fonction de l'augmentation du débit obtenu.

Dépense votée : CHF 50'000 subvention attendue : CHF 3'500 ;

- pour l'assainissement, un passage caméra a été effectué et il a été constaté que la conduite en ciment, qui part du croisement de la Rue des Forgerons et des Corbes est partiellement écrasée sur 130 mètres.

Dépense votée : CHF 104'000 aucune subvention attendue.

La présente demande de crédit d'engagement vise donc à aménager et à sécuriser la Rue des Corbes et la Route de la Tuilière tout en effectuant des travaux de maintenance des réseaux souterrains.

### 2.2. La Place du Tilleul

---

#### 2.2.1 Etat des lieux

---

Dans le cadre d'une analyse préalable de l'espace public du village de Savagnier réalisée durant le printemps 2016 en collaboration avec le RUN, et validée ensuite dans son principe par le Conseil communal, la Place du Tilleul ressort clairement comme étant la centralité du Petit-Savagnier. Sa fonction de « centre » est d'autant plus pertinente que le périmètre accueille un établissement public (l'Auberge de Savagnier), mais également diverses entreprises artisanales :

- vente et réparation de stores ;
- installations électriques intérieures ;
- installations sanitaires et de chauffage ;
- location de nacelles ;
- dépôt d'une menuiserie.

En outre, la Place de Tilleul est aujourd'hui un lieu de transit pour les piétons puisqu'elle comprend un arrêt de transport public (en direction de Chézard-Saint-Martin) et qu'elle constitue un lieu de passage obligé pour les enfants habitant le secteur ou en amont (Rue du Recey) qui se rendent à l'école sise Rue des Corbes.

Aujourd'hui, la Place du Tilleul se résume à un vaste espace goudronné, sans aménagements spécifiques et sans fonction prédéfinie, dans lequel cohabitent difficilement véhicules et piétons. Le Tilleul planté sur la place est un peu perdu et n'est pas mis en valeur ; il est même utilisé comme giratoire officieux, permettant ainsi le rebroussement des bus.

Le problème de sécurité est réel : à l'occasion des trois visions locales d'une à deux heures effectuées par les unités administratives concernées (la première pour la prise des mesures et l'établissement des croquis, les deux suivantes pour rencontrer les riverains), les responsables des unités ont pu constater la vitesse inadaptées des automobilistes, en particulier sur l'axe Corbes-Tilleul-Recey.

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

Durant l'été 2016, des mesures de modération avaient pourtant été prises par l'unité administrative des travaux publics, consistant en un marquage au sol à l'embouchure de la Place du Tilleul et de la Rue des Corbes et à la mise en place de bacs en béton. Ces mesures n'empêchent toutefois pas l'incivilité de certains automobilistes : en effet, pour ne pas devoir freiner en quittant la route cantonale en direction de la Rue du Recey, quelques-uns s'engagent largement sur la piste de circulation opposée, évitent ainsi les bacs, et accélèrent sur la ligne droite du Recey. Lors de la dernière vision locale, ce fait s'est reproduit par trois fois sur une période d'une heure trente environ. La présence de piétons sur la chaussée - dont une maman avec ses enfants dans l'un des cas constaté - n'a pas constitué pour les automobilistes concernés une raison suffisante pour décélérer.

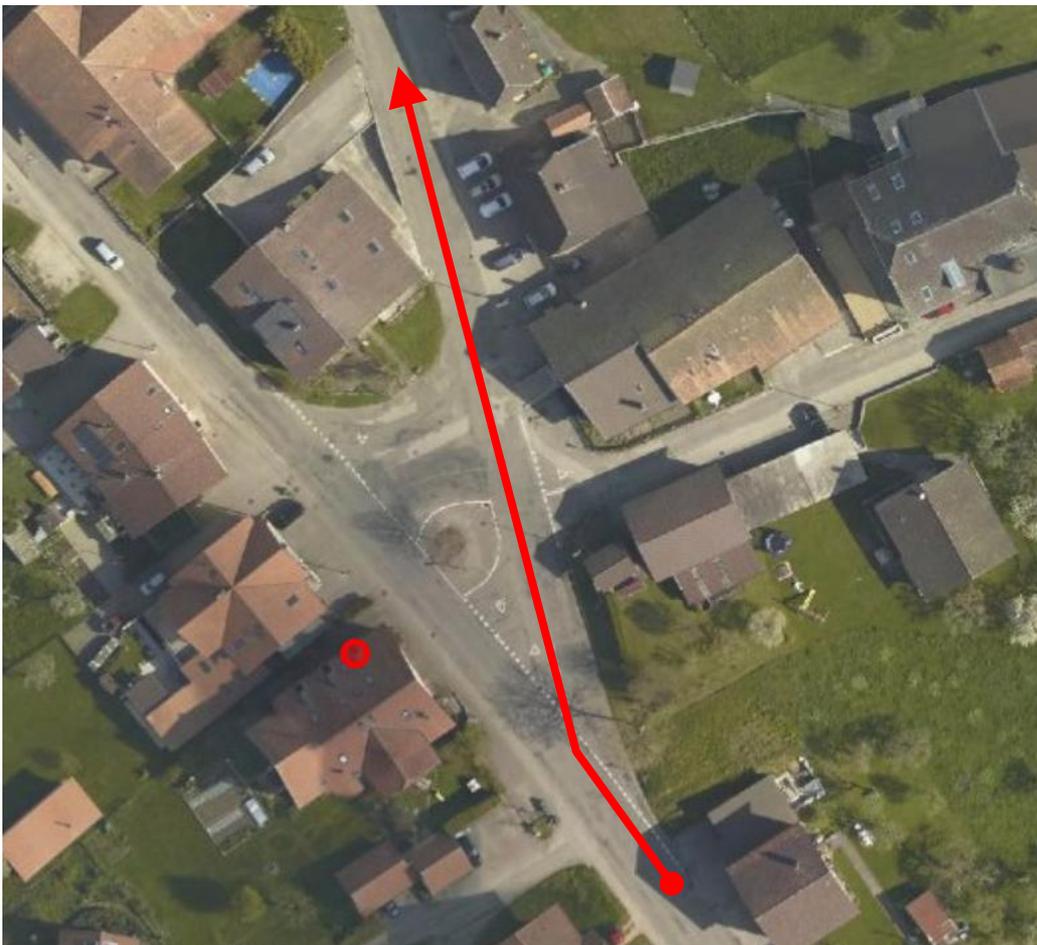


Figure 2 vue aérienne de la place du Tilleul (source SITN) / illustration des trajets dangereux

Dans l'introduction du présent rapport (point 1), il est précisé qu'une pétition émanant des habitants de Savagnier demande aux Autorités d'améliorer les trajets de mobilité douce ainsi que la sécurité des usagers sur la Rue des Corbes et la Rue de La Tuilière ; en août 2016, le CSVR a fait part à l'unité administrative de la sécurité des inquiétudes et des plaintes de la part de parents qui craignent pour la sécurité de leurs enfants lors de leurs passages sur la Place du Tilleul : la valorisation de celle-ci constitue le chaînon central qui contribue à améliorer l'usage et la sécurité de l'ensemble du secteur.

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

En parallèle, une demande de mise en zone 30 km/h de la Rue du Recey sera déposée auprès du SPCH afin de compléter ces mesures de sécurisation.

### 2.2.2 Développement du projet

---

Comme déjà précisé, il s'agit de profiter de l'opportunité des travaux qui seront réalisés par le SPCH pour la réfection de la route cantonale afin d'y intégrer nos propres demandes, bien que les délais soient très courts entre le démarrage du projet et sa présentation au Conseil général. Les synergies créées à cette occasion - outre la coordination des travaux - permettent en tous les cas une réduction des coûts d'achat des matériaux de l'ordre de 5 à 10%. Les tâches administratives liées au cahier de soumissions et aux appels d'offre sont regroupées au SPCH.

Un tel projet touche techniquement trois unités administratives au sein de la Commune de Val-de-Ruz :

- le développement territorial pour la valorisation de l'espace public ;
- les travaux publics pour l'entretien des routes ;
- la sécurité pour la signalisation et le cheminement des écoliers.

Il est donc important que ces trois unités se coordonnent entre elles afin d'éviter que la réalisation d'un élément mette en péril un autre aspect du dossier (par exemple la détermination d'un cheminement piétonnier qui ne serait pas en concordance avec le passage du bus). L'image générale et finale du secteur est donc importante.

Ainsi, les unités administratives ont procédé ensemble, avec le concours du RUN, à une vision locale de la Place du Tilleul dans le courant du mois de février 2017 permettant de constater la situation existante et de définir les contraintes (diagnostic).

⇒ **Voir l'annexe 10.1 du présent rapport : plan de la situation existante et contraintes**

Du diagnostic précité découle une image schématique de ce que pourrait devenir la Place du Tilleul une fois celle-ci traitée du point de vue de la mobilité douce, des transports publics et de la sécurité. Cette image a été soumise au Conseil communal en date du 22 mars 2017 ; les membres de l'Exécutif ont fait part de leur intérêt par rapport à la vision proposée puisqu'elle répond à des principes sécuritaires, qu'elle redéfinit les circulations et qu'elle améliore l'espace de vie au centre du Petit-Savagnier. Les unités administratives concernées ont ainsi obtenu le mandat de continuer leurs investigations jusqu'au « chiffrage » du projet.

Le 28 mars 2017, une délégation des unités administratives (services techniques) a rencontré l'ingénieur en trafic et circulation ainsi que l'inspecteur de la signalisation routière. L'image de la Place du Tilleul proposée par la Commune, moyennant la correction de quelques détails, a été acceptée par les représentants du SPCH. La Commune a ainsi obtenu du service cantonal un report d'un mois et demi des travaux (envisagés au début du mois de juillet, ceux-ci débiteront finalement à la mi-août). L'ingénieur en trafic et circulation demande toutefois à la Commune de faire

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

développer le concept de revalorisation de la Place du Tilleul par un ingénieur-civil, dans le but d'obtenir au début du mois de juin 2017 des plans d'exécution qui permettront de développer le cahier de soumissions du SPCH et les appels d'offres, gérés par ce même service.

C'est le bureau d'ingénieurs MSA, basé à Neuchâtel, qui a été choisi pour le développement du projet. Trois rencontres ont été nécessaires pour développer techniquement le projet. La première séance (séance de démarrage le 12 avril 2017) a permis d'affiner le calendrier et de poser les dates butoirs.

Commune de Val-de-Ruz / Place du Tilleul - Savagnier / Processus-calendrier-2017								
Phases	Etapes	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
1	Rencontre TransN (19.04.17) et TP	●						
	Avant-projet	■						
	Présentation de l'avant-projet au SPCH		●					
	Avant-projet finalisé avec évaluation des coûts		■					
	Validation du financement par le Conseil Communal		●					
2	Cahier de soumissions			■				
	Appel d'offres avec SPCH			■				
	Commissions (aménagement urbains + CGF) - accord riverains			■				
	Conseil Général (26.06.17)				●			
	Délai référendaire et fêtes (du 30 juin au 21 août)				■	■	■	
3	Mauler SA : projet d'exécution + travaux des riverains / SPCH				■	■		
	Plan d'exécution présenté au SPCH					●		
4	Réalisation des travaux (direction des travaux par Mauler SA) place du Tilleul + coordination SPCH / route cantonale						■	■

Figure 3 tableau récapitulatif du calendrier par phases

La deuxième séance, qui s'est déroulée le 19 avril dernier, a permis de réunir l'ingénieur-civil, l'aménagiste-urbaniste, l'unité administrative du développement territorial et TransN SA pour définir les conditions nécessaires au passage des bus sur la Place du Tilleul. Si l'on savait déjà que certains bus en provenance de Neuchâtel rebroussaient chemin sur la Place du Tilleul, TransN SA nous a renseignés sur les habitudes d'utilisation de cette place par les chauffeurs et nous a rendus attentifs au fait que l'amélioration de l'offre en transports publics entre Cernier et Savagnier, issue d'un postulat du Conseil général et traitée ensuite par le Conseil communal, induit également à l'avenir un rebroussement des bus en provenance de Cernier sur cette même Place du Tilleul. L'ingénieur-civil a ainsi dû tenir compte des rayons de braquage du matériel roulant, de la répartition du poids par essieux, etc., pour travailler son projet.

La séance du 19 mai 2017, réunissant l'ingénieur-civil, un représentant de TransN SA et les représentants de la Commune a permis de faire un débriefing et de traiter des derniers détails permettant ainsi à l'ingénieur-civil de finaliser le projet. A cette occasion, TransN SA a donné son accord au projet tel que présenté.

⇒ **Voir l'annexe 10.2 du présent rapport : plan de l'ingénieur-civil** (ce plan comprend les trajectoires des bus articulés TransN SA, le positionnement et la taille du quai, le calcul et le positionnement des différents éléments routiers comme les passages piétons, etc.).

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

Le projet complété de la revalorisation de la Place du Tilleul ainsi que les coûts y relatifs ont été présentés par les unités administratives concernées au Conseil communal en date du 29 mai 2017. L'Exécutif a donné son feu vert pour aller de l'avant dans la procédure et présenter ainsi un rapport circonstancié au Conseil général.

### 2.2.3 Propositions d'aménagement

---

Dans tous les cas, il s'agit de surélever la Place du Tilleul et le futur trottoir au nord de la place de 6 cm ; tant la place que le trottoir seront dotés de bordures en granit franchissables. L'espace purement routier, du côté du n° 9 de la place du Tilleul et du n° 2 de la rue du Recey, sera délimité des autres espaces par des bandes de pavés, ce qui permettra de visualiser plus clairement les différentes fonctions du secteur (cela n'est guère le cas aujourd'hui, l'ensemble de l'espace étant goudronné et de même niveau). Un quai de bus aux normes LHand sera créé sur la Place du Tilleul (en est), ce qui permettra de charger et décharger les usagers dans un espace convivial et sécurisé. La Place du Tilleul permettra par ailleurs aux bus de stationner hors de la route cantonale ; en effet, les temps d'attente sur route ne sont plus tolérés par le SPCH car cela bloque le trafic et peut engendrer des situations dangereuses (dépassements téméraires, bouchons, etc.).

Au vu de ce qui précède et en fonction de sa propre étude, l'ingénieur-civil a proposé deux variantes d'aménagements :

- la mise en place d'un revêtement bitumineux simple pour le trottoir et la place ;
- la mise en place de pavés pour le trottoir et la place.

Le Conseil communal, avant de se déterminer sur l'une ou l'autre des variantes d'aménagement, a souhaité soumettre le projet aux membres de la Commission des aménagements urbains. Les commissaires ont été réunis à cet effet dans la soirée du 29 mai 2017.

C'est une variante tierce qui a été retenue par les commissaires. En effet, pour une question de coût et de praticité, il a été demandé à ce que le trottoir nord et l'accès au quai (cheminements piétonniers) soient en enrobé plutôt qu'en pavé. Toutefois, comprenant l'impératif de sécurité et la volonté de bien différencier les surfaces de roulement des autres surfaces, et également pour une question de valorisation du patrimoine bâti et d'esthétique, il a été admis la pose de pavés sur la Place du Tilleul. La mise en place d'un pavage (adapté bien entendu au poids des bus et au passage des chasse-neige, soit avec renforcement béton) permet de redonner une vraie fonction de place au secteur du Tilleul. De plus, les commissaires se sont prononcés en faveur de la mise en place d'un abribus avec ses fondations, éléments suggérés comme optionnels dans le projet présenté à la Commission.

⇒ **Voir l'annexe 10.3 du présent rapport : propositions d'aménagements - vue générale**

Durant la séance, les commissaires ont demandé à ce que l'on s'assure qu'aucune conduite souterraine ne sera impactée par les travaux. A ce sujet, l'administration des eaux a travaillé en étroite collaboration avec l'ingénieur-civil. Il en ressort qu'un canal en béton armé traverse la Place

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

du Tilleul afin de canaliser un ruisseau en amont. Ce canal date de 2001 et est en bon état selon le passage caméra effectué durant le mois de mai. Il sera tenu compte de la présence de cette installation afin de ne pas l'endommager durant les travaux. Au vu de sa faible couverture, il n'y a pas de coûts supplémentaires à prévoir pour sa protection. Les autres conduites à proximité du secteur ont été confirmées en bon état ; il n'y a donc pas d'interventions à leur sujet dans le cadre des travaux futurs.

### 2.2.4 Permis de construire

---

Les travaux de revalorisation de la Place du Tilleul seront exécutés dans l'espace routier déjà existant. De ce point de vue, selon le SPCH, un permis de construire n'est pas nécessaire. Par contre, cette revalorisation induit des changements au niveau des circulations et de l'utilisation de l'espace à disposition ; dès lors, l'accord des riverains et une information au voisinage sont recommandés.

Le représentant de l'unité administrative du développement territorial s'est rendu les lundis 8 et 15 mai sur site et a rencontré les propriétaires des parcelles 2449, 2745, 3391 et 3501, qui sont adjacentes à la Place du Tilleul. De manière unanime, les riverains directs de la Place du Tilleul ont salué l'intention des Autorités d'agir sur un secteur jugé dangereux et ont accueillis favorablement le projet de revalorisation de la Place du Tilleul. Si le dossier est accepté par le Conseil général, une seconde rencontre aura lieu avec les riverains directs afin de formaliser leur accord sur le projet arrêté.

Quant au voisinage, il est invité à participer à une séance d'information qui a été fixée en date du mardi 20 juin 2017 au collège de Savagnier.

## 3. Organisation et planning

---

### 3.1. Généralités

---

L'organisation des travaux répondra naturellement aux exigences sécuritaires des piétons, du trafic, de l'accessibilité des riverains, avec le moins de gêne et de nuisances possible pendant toute la durée des travaux.

Le SPCH prévoit l'exécution des travaux sur la route cantonale dans le courant de l'année 2017. Comme déjà mentionné, la Commune a obtenu de la part du SPCH le report du début des travaux d'un mois et demi pour permettre de greffer aux travaux routiers la revalorisation de la Place du Tilleul. Notre phasage du projet (figure 3 du présent rapport) se recoupe ainsi avec la planification du SPCH en la matière :

Poste	Actions à réaliser	Période
1	Mise en soumission (par le SPCH) sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit par le Conseil général	06/2017
2	Adjudication des travaux de génie-civil	07/2017
3	Réalisation des travaux	08/2017

### 3.2. Rues de La Tuilière et des Corbes

---

La planification du projet se déroulera de la manière suivante :

- première étape : étude des modifications souterraines et routières ;
- deuxième étape : mise en soumission des travaux par le SPCH ;
- troisième étape : réalisation des travaux et direction locale des travaux par le SPCH.

Les travaux souterrains et en surface interviennent sur le domaine public cantonal. De ce fait, l'organisation des travaux pour cette partie spécifique est prévue comme suit :

- **maître d'ouvrage**

Le MO est le SPCH, représenté par M. D. Flückiger – technicien-chef de l'entretien des chaussées ;

- **répartition des tâches**

Le mandataire du SPCH assure (entre autre) :

- ⇒ la direction générale et locale des travaux ;
- ⇒ la réalisation des séances de coordination ;
- ⇒ le contrôle et la validation des factures.

Le MO assure (entre autre) :

- ⇒ la décision concernant l'approbation du projet et la remise des travaux ;
- ⇒ la participation à des séances de coordination périodiques ;
- ⇒ les ordres et propositions aux instances compétentes.

- **séances de coordination**

Les séances de coordination prévues sont les suivantes :

- ⇒ une séance de démarrage du projet pour valider les données du projet mises à jour ;
- ⇒ une séance de coordination hebdomadaire.

### 3.3. Place du Tilleul

---

Les travaux prévus en ce lieu s'effectuent sur le domaine public communal. L'organisation des travaux pour cette partie spécifique est prévue comme suit :

- **maître d'ouvrage**

Le MO est le Conseil communal.

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

### • répartition des tâches

Le mandataire du Conseil communal (soit le bureau MSA) assure (entre autre) :

- ⇒ la direction générale et locale des travaux ;
- ⇒ la réalisation des séances de coordination avec l'unité administrative des travaux publics et le SPCH ;
- ⇒ le contrôle et la validation des factures.

Le MO assure (entre autre) :

- ⇒ la décision concernant l'approbation du projet et la remise des travaux ;
- ⇒ la participation à des séances de coordination périodiques ;
- ⇒ les ordres et propositions aux instances compétentes.

## 4. Coûts des travaux

---

### 4.1. Rues de La Tuilière et des Corbes

---

Les principaux éléments financiers relatifs à la réalisation des tronçons précités sont résumés dans le tableau suivant :

Poste	Travaux prévus	CHF
1	Capes de vannes et couvercles de chambres	25'000
2	Aménagement de surfaces	100'000
3	Divers et imprévus	10'000
	Sous-total	135'000
4	TVA 8% (montant arrondi)	11'000
	<b>Total TTC</b>	<b>146'000</b>

Les montants indiqués ci-dessus sont basés sur le résultat des pré-études effectuées, et en partie adaptés sur la base de l'expérience du MO en lien avec d'autres projets déjà réalisés.

### 4.2. Place du Tilleul

---

Les prix suivants ressortent du devis établi par l'ingénieur-civil en date du 19 mai 2017 :

Poste	Travaux prévus	CHF
1	Chaussée	117'000
2	Trottoir en enrobé	28'000
3	Place du Tilleul en pavés avec quai	271'000
4	Eclairage	28'000
5	Signalisation et marquage	8'000
6	Abribus avec fondation	25'000
7	Honoraires ingénieur-civil (y.c. rabais 10%)	63'000
	<b>Total TTC</b>	<b>540'000</b>

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

Les éléments ci-après peuvent être ajoutés et réalisés après la réhabilitation de la Place du Tilleul. Il s'agit de l'éclairage des arbres la nuit afin d'accentuer le caractère convivial de la place ainsi que d'éléments de mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.).

Poste	Options (y.c. honoraires)	CHF
8	Eclairage des arbres	5'000
9	Mobilier urbain	15'000
	<b>Total TTC</b>	<b>20'000</b>

N.B. : l'appui de l'aménagiste-urbaniste du RUN est compris dans le mandat de prestations annuel (budget 2017 : CHF 15'000).

### 4.3. Coûts totaux des travaux

---

Le récapitulatif des coûts, comprenant les travaux d'entretien des Rues de La Tuilière et des Corbes ainsi que la réhabilitation de la Place du Tilleul, y compris les options, se présente comme suit :

Poste	Récapitulatif	CHF
A	Rues de La Tuilière et des Corbes	146'000
B	Place du Tilleul	540'000
C	Options (y.c. honoraires)	20'000
	<b>Total TTC</b>	<b>706'000</b>

## 5. Conséquences financières

---

### 5.1. Compte des investissements

---

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 706'000 toutes taxes comprises et sera comptabilisé en fonction des natures différentes des travaux (20210401 pour les travaux routiers - 20210402 pour les travaux sur le réseau d'eau potable – 20210403 pour les travaux sur le réseau d'assainissement - 20210404 pour l'abri bus).

Le budget 2017 des investissements prévoit un montant de CHF 220'000 pour les travaux communaux à réaliser en lien avec la réfection de la couche de roulement de la route cantonale au Petit-Savagnier. L'opportunité de régler les questions de sécurité émanant des pétitionnaires a mis en exergue les travaux à entreprendre sur la Place du Tilleul ; la demande de crédit est donc augmentée de CHF 486'000.

Conformément à la décision du Conseil communal, le 50% de la part de l'investissement liée à la réhabilitation de la Place du Tilleul - soit CHF 298'100 - sera financée via un prélèvement au fonds des taxes d'équipement. Par ailleurs, ce prélèvement sera compensé par les taxes facturées au projet de construction en cours (cinq unités d'habitation), adjacent à la Place du Tilleul.

Le solde (CHF 486'000 ./ CHF 298'100 = CHF 187'900) sera compensé sur le poste « Projet d'élaboration d'un PAL Val-de-Ruz ». En effet, la dépense prévue pour 2017 de CHF 400'000 ne

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

pourra pas se faire en 2017, le projet étant encore en cours d'élaboration et la demande de crédit y relative devant être présentée au Législatif en fin d'année 2017.

A relever qu'au vu des délais extrêmement serrés qui ont cadré le montage du projet, la Commission de gestion et des finances ne sera consultée sur le dossier qu'en date du 14 juin 2017, raison pour laquelle son préavis n'est pas intégré au présent rapport, envoyé aux membres du Conseil général en date du 9 juin 2017.

### 5.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

---

Dans les incidences financières ci-dessous, les montants s'entendent sans la partie « eau potable et assainissement », dont les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes. Pour information, la part de dépense brute liée à l'eau et à l'assainissement représente CHF 29'600 (capes de vannes et couvercles de chambres ainsi que les honoraires d'ingénieurs, le tout arrondi pour des raisons de calcul). Le prélèvement aux taxes uniques d'eau et d'assainissement représente CHF 7'700, ce qui correspond à un investissement net de CHF 22'300. Les charges annuelles d'exploitation à couvrir par la taxe est de CHF 900.

Pour le reste de l'investissement, les incidences financières sont résumées comme suit :

➤ Dépense brute :	CHF	676'400 <sup>2</sup>
➤ Subventions attendues :	CHF	
➤ Participations de tiers (prélèvement sur la taxe d'équipements) :	CHF	-298'100
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>378'300</b>
➤ Amortissement routes (10%) :	CHF	29'800
➤ Amortissement éclairage public et mobilier urbain (5%)	CHF	2'650
➤ Amortissement abri-bus (10%)	CHF	2'750
➤ Intérêts de la dette (estimation de 1.5%) :	CHF	10'150
➤ Charges induites (optionnel) :	CHF	
➤ Revenus induits (optionnel) :	CHF	
➤ <b>= Charge totale annuelle du compte d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>45'350</b>
<b>= Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation</b>		<b>0.085</b>

## 6. Impact sur le personnel communal

---

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par le SPCH et notre mandataire. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le MO et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

---

<sup>2</sup> CHF 706'000 (dépense totale) - CHF 29'600 (capes de vannes et couvercles de chambres + honoraires) = CHF 676'400

## **7. Vote à la majorité simple du Conseil général**

---

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

## **8. Conclusion**

---

Comme évoqué sous le point 2 du présent rapport, les travaux envisagés le long des Rues de La Tuilière et des Corbes forment un ensemble à réaliser en lien direct avec la réfection de la route cantonale, tandis que les travaux en lien avec la Place du Tilleul constituent une opération parallèle qui profiterait des synergies induites par le chantier cantonal (intégration des travaux y relatifs dans la soumission du SPCH, rabais d'entreprises, etc.).

Ces deux chantiers communaux pourraient être traités indépendamment l'un de l'autre ; cependant il serait dommageable de remettre en question la revalorisation de la Place du Tilleul pour des raisons de coûts. En effet, outre les synergies Canton-Commune déjà évoquées, le projet répond à une demande récurrente des habitants du Petit-Savagnier en matière de sécurité, qui trouve son origine bien avant la fusion des communes. Par ailleurs, les aménagements proposés permettent de clarifier la circulation des bus ainsi que leur stationnement, et résoudre par la même occasion le problème de l'attente du matériel roulant sur la route cantonale (précédemment de 15 à 20 minutes, ce qui n'est aujourd'hui plus toléré par le SPCH).

La revalorisation de la Place du Tilleul est également un acte fort d'aménagement territorial, qui permet aux habitants de se réappropriier le lieu (intégration de l'arrêt Pédibus notamment) et d'avoir un endroit sympathique sur lequel on peut marcher et s'arrêter. Cette place fait office de modération du trafic et coupe la traversée Corbes-Tilleul-Recey : tous les accès sont réunis en un seul endroit et il n'y aura pas d'autre possibilité que de modérer sa vitesse pour pouvoir circuler. En rendant une vraie fonction à la Place du Tilleul, on calme le jeu à la Rue du Recey, dans laquelle seront marquées de vraies places de stationnement qui profiteront à l'auberge du Petit-Savagnier et aux entreprises environnantes ; cela permettrait même à l'aubergiste, s'il le souhaite, de valoriser son établissement par une terrasse accueillante. Rappelons ici que la Place du Tilleul a été identifiée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la région du Val-de-Ruz (plan directeur régional) comme un centre villageois à revitaliser.

## Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---



**Figure 4** extrait du plan directeur régional, projet de territoire 2030-2040 avec RER (avril 2016, Urbaplan)

En outre, relevons que la Place du Tilleul est aujourd'hui particulièrement dégradée et que sa réfection doit intervenir à moyen terme (selon le devis de l'ingénieur, dans la variante entièrement en enrobé, le coût de l'intervention est estimé pour la chaussée et la place à CHF 267'000, hors honoraires d'ingénieurs).

Enfin, comme cela est indiqué sous point 4.3 du présent rapport, le financement des travaux est partiellement assuré par le fonds des taxes d'équipement prélevées lors de la délivrance des permis de construire. Ce fonds permet justement de réaliser des travaux de cette nature et d'améliorer l'espace public au bénéfice des citoyens. Rappelons également que les taxes d'équipement prélevées lors de la délivrance des permis de construire en lien avec les nouvelles constructions sises dans le secteur de La Cheminée - adjacent à la Place du Tilleul et dont l'accès se situe sur la route cantonale, dans le périmètre de la Place - permet justement de financer des réalisations publiques comme celle qui est proposée aujourd'hui.

Dès lors, pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 7 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
F. Cuche                              P. Godat

## 9. Projet d'arrêté

---



### Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

## ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour la réfection et l'aménagement de la Rue des Corbes, de la Route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu le rapport du Conseil communal du 7 juin 2017 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

### arrête :

#### *Crédit d'engagement*

#### **Article premier :**

Un crédit d'engagement de CHF 706'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection et l'aménagement de la Rue des Corbes, de la Route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier.

#### *Comptabilisation*

#### **Art. 2 :**

La dépense sera portée aux comptes des investissements 20210401 pour les travaux routiers, 20210402 pour les travaux sur le réseau d'eau potable, 20210403 pour les travaux sur le réseau d'assainissement et 20210404 pour l'abri-bus. Elle sera amortie respectivement au taux de 10% pour les routes et l'abri-bus, 5% pour l'éclairage public et le mobilier urbain et 2% pour l'eau potable et l'assainissement, après déduction des éventuelles compensations, subventions, participations et contributions de tiers.

#### *Autorisation d'emprunter*

#### **Art. 3 :**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

---

*Exécution*

**Art. 4 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 26 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le-la président-e                      Le-la secrétaire

# Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

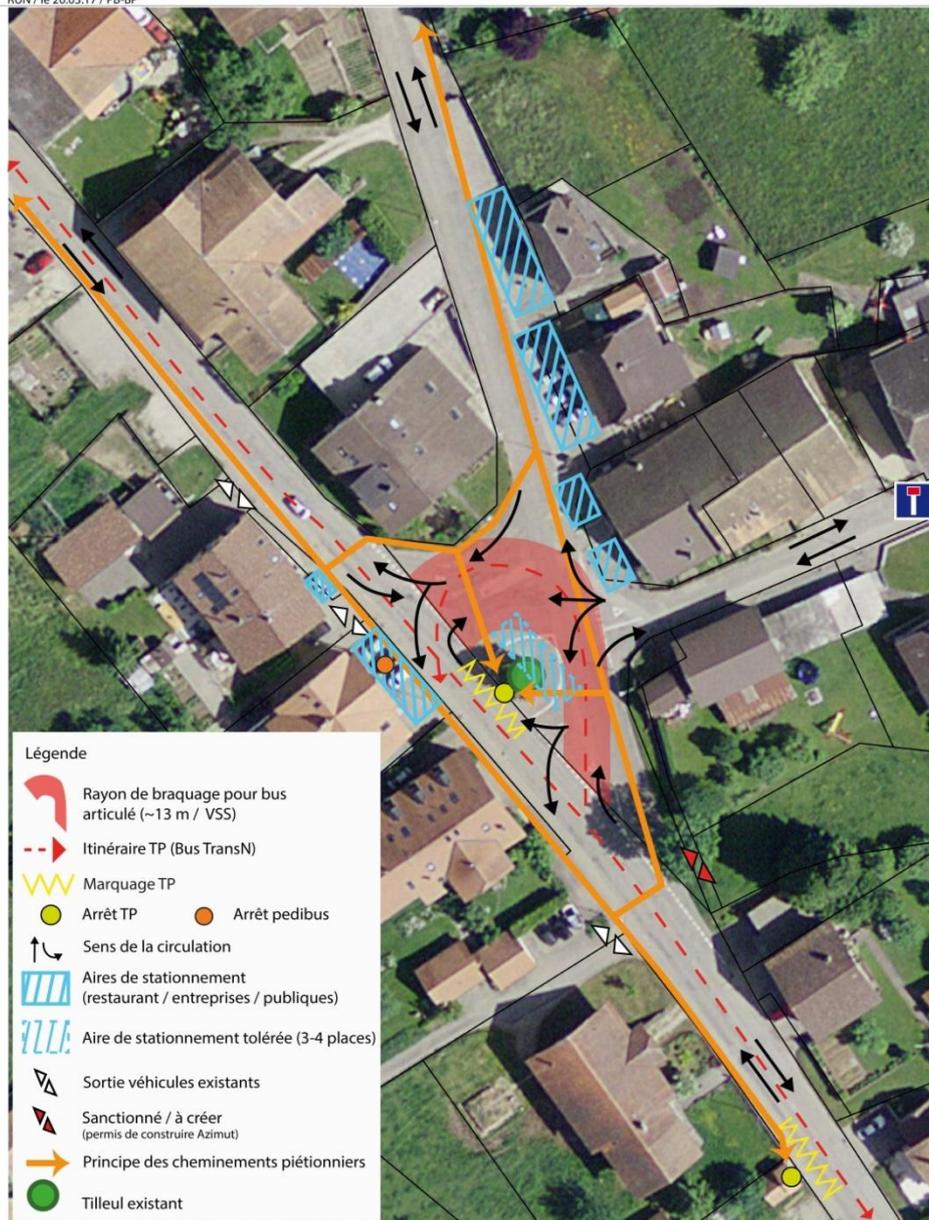
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

## 10. Annexes

### 10.1. Situation existante et contraintes

Commune de Val-de-Ruz  
Aménagement de la place du Tilleul à Savagnier  
N° 3 - Situation existante et contraintes  
RUN / le 20.03.17 / PB-BP

ine.ch  
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



0 5 10 15 20 25m

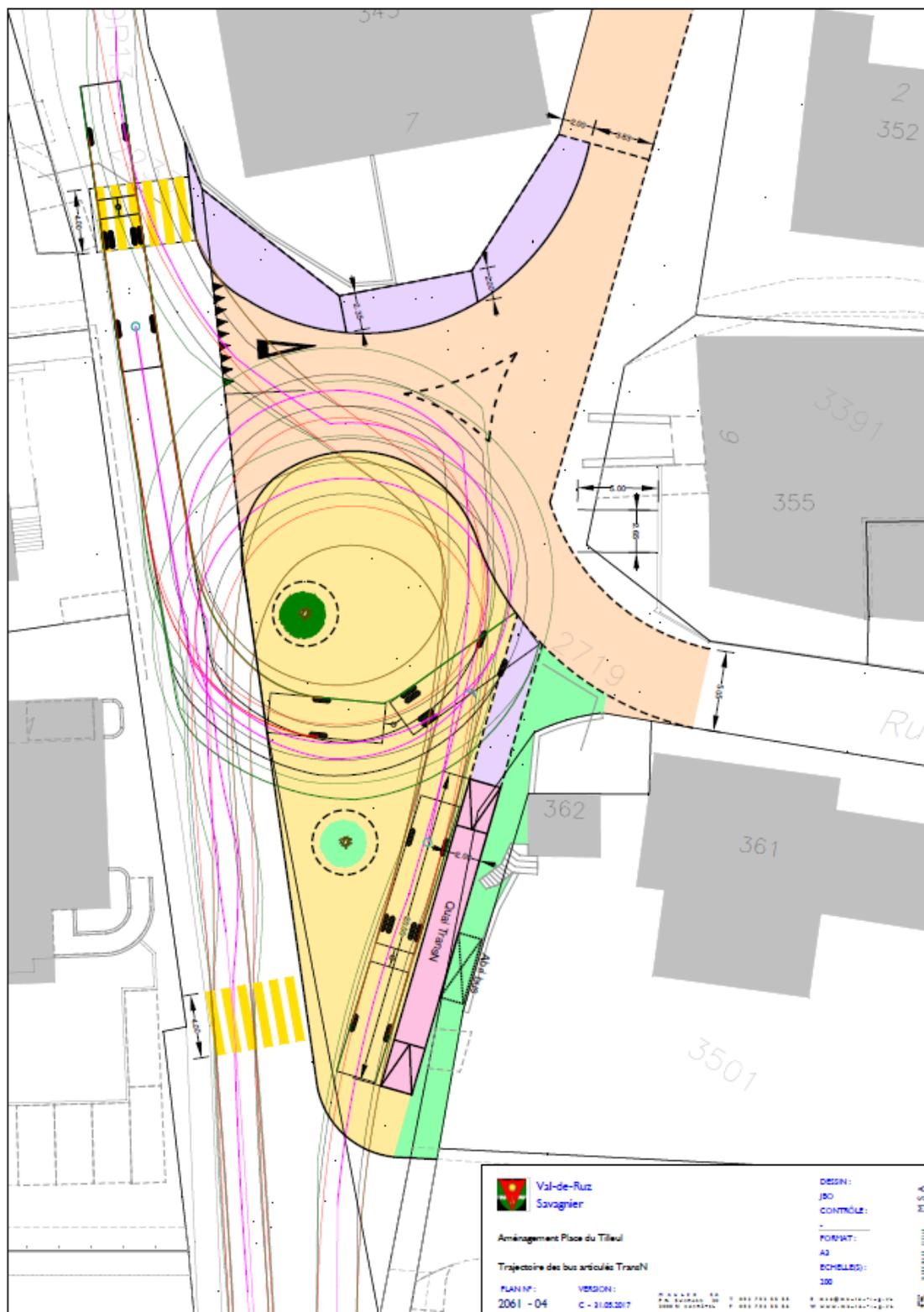
Échelle 1:500

Impression du : 02.03.2017 11:03:47

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

© SITN - Swisstopo DV 571.4 - Openstreetmap

10.2. Plan de l'ingénieur-civil



# Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000

## 10.3. Propositions d'aménagement - vue générale

